

## SAISINE PAR LE GROUPE KORIAN

Le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes de France Télévisions a été saisi, en date du 11 décembre 2020, par le Groupe Korian, pour manquement à l'éthique journalistique et à l'équilibre de l'information, suite à la diffusion, le 18 novembre 2020, du magazine Pièces à conviction intitulé « Que se passe-t-il vraiment dans les EHPAD ? »

Le Comité, qui a été renouvelé dans sa composition, a débattu sur le point de savoir s'il pouvait répondre à cette saisine sans interférer dans la procédure judiciaire intentée par le Groupe Korian, pour faits de diffamation et d'affirmations calomnieuses, contre la société de production et les journalistes auteurs de ce magazine et contre le Groupe France Télévisions. Il lui est apparu, à l'issue de ces discussions, que, sans manquer à son obligation de réserve à l'égard de la procédure en cours, il pouvait émettre un avis sur la manière dont le magazine d'information concerné traitait de son sujet et observait les règles de l'éthique journalistique.

L'objet de ce magazine était de montrer, à l'aide de multiples témoignages, la façon dont les EHPAD avaient vécu et géré la crise du Covid-19 au moment du premier confinement, c'est-à-dire, pour l'essentiel, de mars à mai 2020. Comment ces établissements avaient réagi face à une pandémie inédite, comment ils avaient organisé la vie quotidienne dans leurs murs, protégé leurs résidents, géré les relations avec leurs proches, communiqué sur les conséquences terribles de cette crise. Pour ce faire, les journalistes sont allés chercher l'information auprès de ceux qui ont vécu directement cette épreuve, soignants, responsables d'établissements, résidents, familles, mais aussi certaines autorités de santé, comme un ancien directeur d'ARS. Le magazine était ensuite suivi d'un débat qui, comme l'émission elle-même, posait la question des différents niveaux de responsabilité et, de manière plus générale, interrogeait la façon dont notre société considère les EHPAD et leurs résidents.

En premier lieu, on ne peut que souligner l'intérêt de ce programme qui, sur un sujet difficile, retient l'attention, rappelle des faits importants, donne à comprendre les tenants et aboutissants de cette tragédie, met en lumière contradictions et errements et, bien sûr, touche profondément les téléspectateurs.

Toutefois, après plusieurs visionnages, il est apparu au Comité que le sujet de ce Pièces à conviction - décrire le plus objectivement et le plus factuellement possible " ce qui s'est vraiment passé dans les EHPAD "- n'était pas traité de la même façon selon que les faits se déroulaient dans des établissements associatifs, publics ou privés.

S'agissant des établissements publics, représentés notamment par l'EHPAD Saint-Roch, les événements tragiques survenus dans les premières semaines de la pandémie sont présentés avec empathie, les différents témoignages rendant compte du dévouement et du désarroi des soignants, de l'angoisse des familles privées de relations avec leurs proches, et de l'isolement des résidents, jusqu'à l'heure de leur mort pour un nombre conséquent d'entre-eux, suite aux protocoles drastiques mis en place par les autorités pour contrôler la pandémie. Les responsables d'établissements et les soignants subissent l'épreuve, à l'instar des familles, et agissent au mieux dans une situation douloureuse et contrainte.

Dans le cas des EHPAD privés, représentés par plusieurs établissements du seul Groupe Korian, les faits décrits, les difficultés rencontrées sont les mêmes : pénurie de masques et d'équipements de protection (les EHPAD Korian disposant de deux semaines de stocks seulement); absence de tests;

instructions très restrictives des plus hautes autorités de santé sur les masques et les tests; priorité donnée aux hôpitaux au détriment des EHPAD et donc, en contexte de fin de vie, décisions terribles à prendre pour les médecins des établissements; isolement des résidents et mort dans la solitude de beaucoup d'entre eux; drames vécus par les familles; souffrance des soignants confrontés à ces tragédies et eux-mêmes exposés à la pandémie.

Cependant, dans leur grande majorité, les différents reportages et témoignages, au-delà de la description de cette terrible réalité, interrogent, voire portent un jugement critique sur l'action menée et les décisions prises par les responsables du Groupe Korian, au niveau national comme au niveau des établissements, sur les sujets cruciaux de la protection des résidents, des relations avec les familles ou encore des informations apportées sur les conséquences de la pandémie, notamment le chiffre des décès. Or, d'une part, il faut le rappeler, les EHPAD privés étaient soumis aux mêmes pénuries et aux mêmes instructions gouvernementales que l'ensemble du secteur. D'autre part, certains reproches paraissent discutables. Par exemple, sur la volonté supposée du Groupe Korian de ne pas communiquer sur le chiffre des décès, il apparaît que la PDG du Groupe l'a fait le 10 avril 2020 dans le cadre d'une interview. Cependant, le Directeur de la Santé n'avait évoqué que le 2 avril, pour la première fois, un chiffre des décès Covid incluant les morts dans les EHPAD, sans d'ailleurs en préciser le nombre. Quant aux autres groupes privés, ils n'avaient apporté à la même date aucune information les concernant.

Le visionnage de l'émission ne permet pas au téléspectateur de considérer que les éléments concernant des établissements du Groupe Korian seraient simplement illustratifs des difficultés rencontrées plus largement par les établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, alors qu'aucun autre groupe privé n'est seulement mentionné. Le Comité note que, dans ces conditions, la présentation de la situation d'établissements du Groupe Korian peut apparaître particulièrement à charge, sans que l'on soit véritablement en mesure de déterminer si leur organisation méritait qu'ils soient singularisés de la sorte.

Le Comité recommande, dans la mesure du possible que, lorsque la situation ou les pratiques d'une organisation ou entreprise particulière sont spécifiquement mises en cause dans le cadre d'un programme plus largement consacré au secteur où évolue cette organisation, le téléspectateur soit mis en situation d'apprécier s'il s'agit d'illustrer la situation du secteur en cause dans sa globalité, ou s'il s'agit de dénoncer la situation singulière de cette organisation, en indiquant en quoi elle se distingue de ses concurrents. A défaut, la présentation qui est faite de cette organisation est de nature à induire un biais dans la perception du téléspectateur.